



**CCAS**



Centre  
Communal  
Action  
Sociale

**CRUSEILLES**

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

ID : 074-267401750-20230130-DEL2023\_01CCAS-DE



## **CCAS – DOB 2023 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la phase préalable au vote du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales du budget de l'exercice en cours. Il a lieu dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci :

### **Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire :**

- ⇒ Ce débat permet à la Commission Administrative du CCAS de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et retranscrites dans le présent rapport d'orientations budgétaires.
- ⇒ Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

### **Objectifs du Budget Primitif 2023 :**

- ⇒ Il sera bâti en fonction des réalisations courantes en intégrant de nouvelles actions envisagées par le CCAS, notamment la poursuite des sessions de formations informatique, la mise en place d'un service de transport à la demande ou encore un service d'aide aux démarches informatiques, Nous intégrerons les éléments plus précis dans le budget 2023.
- ⇒ Le budget intégrera les modifications budgétaires liées au repas des Aînés et du colis.

### **Orientations budgétaires pour 2023 (cf tableau ci-après) :**

#### **1- Section d'investissement**

Concernant la programmation annuelle, le CCAS ne dispose pas de biens propres (véhicules...), il n'y a donc pas de prévision d'investissement. Par ailleurs, le CCAS n'a pas recours à l'emprunt et n'a pas donc pas contracté de dette.

#### **2- Section de fonctionnement**

Le budget 2023 sera construit selon les réalisations 2022 :

#### **➤ Les dépenses**

Il s'agit principalement :

- Des aides alimentaires octroyées aux personnes en difficultés et sur présentation d'une demande de l'assistante sociale
- Des actions diverses en faveur des Aînés (repas de Noël, colis de Noël ou encore l'organisation d'un goûter avec les résidents de l'EHPAD de Cruseilles, actions d'initiation à l'informatique...)

#### **➤ Les recettes**

Il s'agit principalement :

- De dons perçus
- De la subvention d'équilibre versée par la Commune de Cruseilles

Ci-après le tableau récapitulatif des réalisations 2022 et des prévisions 2023 :

<b>CCAS</b>									
<b>RECAP DES COMPTES ET PROPOSITIONS 2023</b>									
	Propositions	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Propositions	Réalisations	Propositions
	2017	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
<b>011</b> Charges à caractère général (Repas des anciens, colis de Noël, adhésion à l'UNCASS et RAD)	57 800,08	56 914,03	68 884,71	58 619,66	12 048,77	13 255,63	28 235,36	23 605,61	15 324,01
<b>65</b> Autres charges de gestion courante (colis alimentaires et secours exceptionnels+ subvention anti'image)	2 000,00	1 441,15	948,11	1 030,14	1 258,84	966,39	1 500,00	738,27	1 000,00
<b>002</b> Report du déficit de N-1	1 231,90	1 231,90			4 877,50				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>61 031,98</b>	<b>59 591,08</b>	<b>69 832,82</b>	<b>59 649,80</b>	<b>18 185,11</b>	<b>14 222,02</b>	<b>29 735,36</b>	<b>24 343,88</b>	<b>16 324,01</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>									
<b>70</b> Produits des services ( Recettes RAD)	40 231,90	43 985,40	53 725,99	44 692,80	1 281,50	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b> Impôts et Taxes (Impôts sur les spectacles)									
<b>74</b> Dotations, Subventions, (Subventions Commune)	20 300,08	20 300,08	17 013,07	0,00	18 796,00	12 000,00	25 000,00	25 000,00	10 000,00
<b>75</b> Autres Produits de gestion courante									
<b>77</b> Produits exceptionnels (quêtes, dons)	500,00	193,53	2 955,18	1 331,15	3 388,66	1 176,33	500,00	932,53	500,00
<b>002</b> Résultat ordinaire reporté N-1	0,00	0,00	4 886,93	8 748,35		5 281,05	4 235,36	4 235,36	5 824,01
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>61 031,98</b>	<b>64 480,01</b>	<b>78 581,17</b>	<b>54 772,30</b>	<b>23 466,16</b>	<b>18 457,38</b>	<b>29 735,36</b>	<b>30 167,89</b>	<b>16 324,01</b>
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>4 886,93</b>	<b>8 748,35</b>	<b>-4 877,50</b>	<b>5 281,05</b>	<b>4 235,36</b>		<b>5 824,01</b>	

Le compte administratif 2022 a fait apparaître un excédent de 5 824,01 €.